

Conseil de l'éducation et du développement des ressources humaines Mandat

Vue d'ensemble

Le Conseil de l'éducation et du développement des ressources humaines (CEDRH) offre une tribune neutre d'échange d'informations sur les questions de ressources humaines et d'éducation touchant le secteur des transports, en particulier les questions qui interpellent les organisations de transport du Canada. Les travaux du Conseil sont axés sur les enjeux de l'heure et les questions émergentes au sein du secteur des transports, notamment sur les initiatives suivantes :

- recruter et maintenir en poste des professionnels des transports;
- améliorer la gestion du savoir au sein des organisations de transport;
- encourager les étudiants à faire carrière dans les transports et surveiller les initiatives connexes de maintien en poste;
- sensibiliser davantage le public à l'importance des transports pour l'économie du Canada et la mobilité de sa main-d'œuvre.

Rôles et objectifs

- Fournir une tribune de discussion sur les besoins du secteur des transports, en particulier sur les sujets suivants :
 - le recrutement et la conservation du personnel professionnel et technique;
 - les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des transports;
 - la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre;
 - l'échange des pratiques courantes utilisées pour attirer et intégrer à l'industrie des transports du Canada les professionnels des transports formés à l'étranger.
- Partager et encourager l'utilisation des bonnes pratiques de gestion du savoir comme suit :
 - en faisant connaître les programmes et initiatives efficaces qui soulignent les réalisations des membres de l'ATC.
- Encourager les étudiants à vouloir faire carrière dans le secteur des transports en organisant diverses activités, dont, entre autres, les activités suivantes :
 - la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur les programmes d'éducation en transport au Canada, ainsi que l'identification des lacunes et la présentation de recommandations sur les méthodes pouvant contribuer à combler ces lacunes;
 - la surveillance et la promotion des initiatives de mentorat en transport, ainsi que la participation à ces initiatives;
 - la coordination d'un concours d'exposés étudiants dans le cadre duquel sera remis un prix annuel;
 - l'organisation d'une séance de présentation d'affiches réalisées par des étudiants dans le cadre du congrès annuel de l'ATC;

- la sensibilisation des étudiants aux carrières dans le secteur des transports.
- Améliorer le niveau de sensibilisation du grand public à l'égard de l'importance des transports pour l'économie du Canada et la mobilité des Canadiens par le biais des initiatives suivantes :
 - l'organisation d'ateliers et d'autres discussions de groupe dans le cadre du congrès afin de promouvoir l'importance des transports et de ses impacts sur le bien-être du Canada;
 - la préparation de dossiers, d'articles et de documents de notions fondamentales sur les enjeux liés aux transports;
 - l'établissement de liens et la collaboration avec d'autres comités de l'ATC et d'autres organismes qui ont des intérêts liés à ceux de l'ATC (p. ex., la Fondation de l'ATC, Ingénieurs Canada, STI Canada, CITE).

Membres

Le CEDRH est formé de 30 membres au maximum, les groupes ci-dessous y étant représentés de façon équilibrée :

- les organismes gouvernementaux fédéral, provinciaux et territoriaux;
- les organismes municipaux;
- le secteur de la formation universitaire et professionnelle;
- le secteur privé;
- les autres organismes et associations des transports;
- les représentants des autres conseils de l'ATC.

Outre ses membres, le CEDRH compte des « amis » qui sont invités à assister à ses réunions, à participer aux discussions et à contribuer au programme des travaux du CEDRH, même s'ils n'ont aucun droit de vote en ce qui concerne les affaires du CEDRH.

Le CEDRH compte également d'autres participants qui n'ont pas droit de vote, notamment :

- un représentant nommé par le Conseil d'administration de l'ATC, qui agit à titre d'agent de liaison avec le CEDRH;
- un membre du Secrétariat de l'ATC, qui agit à titre de secrétaire du CEDRH sur une base permanente.

Comité de direction du CEDRH

Le Comité de direction du CEDRH est formé du président, du vice-président et du président sortant. Le président accomplit un mandat de deux ans et le vice-président succède habituellement au président. Le poste de vice-président est comblé à la suite d'élections auxquelles participent les membres du CEDRH et le mandat du vice-président est de deux ans. Advenant que le poste de président devienne vacant avant la fin d'un mandat, ces fonctions sont immédiatement confiées au vice-président.

Les responsabilités du Comité de direction sont les suivantes :

- identifier et recommander des candidats lorsqu'un membre quitte ses fonctions au sein du

CEDRH;

- examiner et approuver le programme des réunions du CEDRH;
- examiner et approuver les rapports destinés au Conseil d'administration;
- approuver tous les changements proposés au plan de travail entre les réunions du CEDRH.

Réunions

Les membres du CEDRH se réunissent habituellement deux fois par année : une fois au printemps et une fois dans le cadre du congrès annuel de l'ATC. Des réunions additionnelles peuvent être tenues au besoin; celles-ci se déroulent habituellement par téléconférence de quatre à six fois par année. Les réunions du CEDRH sont ouvertes aux membres, aux « amis » du CEDRH, aux participants invités et aux autres membres de l'ATC, bien que certaines séances des réunions puissent se dérouler à huis clos, et ce, à la discrétion du Comité de direction du CEDRH.

Présentation de rapports

Le président du CEDRH présente un rapport annuel au Conseil d'administration de l'ATC sur les activités et le budget du CEDRH. Le président indique également les priorités et perspectives du CEDRH au Conseil d'administration, ce qui contribue directement à la formulation des programmes et de l'orientation de l'ATC.